

Monsieur RAVERDEL, Adjoint au Maire, expose à l'Assemblée la situation d'un agent auxiliaire des services techniques communaux, embauché le 18 Avril 1983, en remplacement du titulaire du poste parti effectuer son service militaire. Ce dernier, libéré des obligations militaires, réintégrera ses fonctions en avril, et il importe de régulariser la situation de l'agent auxiliaire.

Monsieur RAVERDEL, rappelant que le maintien de cet ouvrier dans l'effectif des services techniques communaux se justifie notamment pour l'entretien des espaces verts, propose au Conseil Municipal de créer un emploi supplémentaire d'ouvrier professionnel de 1ère catégorie, à compter du 1er Avril 1984.

Monsieur BURNOT, au nom des élus de gauche, se déclare très favorable à cette création d'emploi.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- d'ajouter au tableau des effectifs du personnel communal un emploi d'ouvrier professionnel de 1ère catégorie à temps complet,
- de modifier le tableau des effectifs en tenant compte de la régularisation précitée,
- précise que les crédits nécessaires ont été prévus au B.P. 1984.